

03-12-17

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire des Phares, tenue le mercredi dix-septième jour de décembre deux mille trois (2003), à 19 h 24, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Gilberte Fournier

MM. Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)
Gilbert Labrie (représentante du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Luc Marcoux
Guy Potvin
Alain Rioux

formant quorum sous la vice-présidence de M^{me} Pauline Michaud.

2. Le directeur général, M. Paul Labrecque, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

Les membres suivants du Conseil des commissaires :

M^{me} Noëlla Bourdages
M. Raynald Caissy
M^{me} Louise Dionne
M. Claude Fortin
M. Raymond Joly
M. Jean-Maurice Lechasseur
M. Normand Michaud
M. Jean-Yves Poirier

De même que :

M^{me} Marthe Beauchesne, directrice des services éducatifs
M^{me} Mariette Chabot, directrice de la formation professionnelle et des services de l'éducation des adultes
M. Jacques Poirier, directeur général adjoint
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles

03-12-17-4

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis public prévu à la loi a été donné et l'avis de convocation a été signifié aux membres du Conseil des commissaires, notamment à ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, soit :

M. Jean-Pierre Lavoie, absence motivée
M. Raymond Tudeau, président, absence motivée

03-12-17-5 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0- Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Signification de l'avis de convocation;
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 4.0 **Décision**
 - 4.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2003 :
 - ✓ Approbation;
 - ✓ Suivis;
 - 4.2 Projet de règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Comité exécutif;
- 5.0 Levée de la séance.

DÉCISION**03-12-17-6 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2003 - APPROBATION ET SUIVIS**

Il est proposé par M. Patrice Cayouette et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2003, tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

03-12-17-7 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LA FIXATION DU JOUR, DE L'HEURE ET DU LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

ATTENDU les articles 162 et 182 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Guy Potvin et résolu d'adopter tel que présenté le projet de *Règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Comité exécutif*.

03-12-17-8 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 27, il est proposé par M^{me} Gilberte Fournier et résolu de lever la séance.

 PRÉSIDENT

 SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**COMITÉ EXÉCUTIF****SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2003****NUMÉRO DE RÉOLUTION :****TITRE :**

03-12-17-4

Signification de l'avis de convocation

03-12-17-5

Adoption de l'ordre du jour

DÉCISION

03-12-17-6

Procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2003 - Approbation et suivis

03-12-17-7

Projet de règlement concernant la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du Comité exécutif

03-12-17-8

Levée de la séance